

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 029-200067197-20211026-2021074-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 26 octobre 2021
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	25 + 4 pouvoirs	15 octobre 2021	15 octobre 2021

N° délibération	Objet
2021-074	Redevance collecte des déchets ménagers et composteurs – tarifs année 2022

Le vingt-six octobre 2021 à 18 heures 30mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle polyvalente à Saint-Rivoal sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Éric GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : André PAUL, Georges MORVAN, Jean LE GAC

Pouvoirs : Marie-Brigitte BRETHERS à Jacques THEPAUT, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN, Philippe ROBERT-DANTEC à Anne ROLLAND, Gregory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

Excusé : Jean-Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Coralie JEZEQUEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la commission Déchets ménagers et Voirie a préparé lors de sa réunion du 08 octobre 2021 une proposition de tarifs de la redevance de collecte des déchets ménagers et de vente de composteurs. Ceux-ci ont également été discutés lors de la réunion de bureau du 12 octobre.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le

ID : 029-200067197-20211026-2021074-DE

Les tarifs proposés sont définis dans le tableau suivant :

Catégories	Tarifs 2022
Foyers (2 personnes et plus)	181,50 €
Personne seule	98,50 €
Gîtes	98 €
4 gîtes et plus	392 €
Résidences secondaires	120 €
Cantines scolaires < 50 rationnaires	335,50 €
Cantines scolaires 50 à 100 rationnaires	557 €
Très petits producteurs : Professions libérales :(infirmiers, kiné, médecins) Chambres d'hôtes, artisans	88 €
Petits producteurs : Bars, petites restaurations, petits commerces alimentaires, garages, associations, et autres commerces (ex bijouterie,)	113 €
Moyens commerces alimentaires et restauration	278,50 €
Gros commerces alimentaires et gros restaurants, hôtels restaurants, restaurant avec hébergements multiples	634,50 €
Très gros producteurs de déchets (facturation à la tonne)	265 €
Part communale par habitant	2,55 €
Composteur 300 litres	30 €
Composteur 600 litres	40 €

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les tarifs proposés

Adopté à l'unanimité par l'assemblée

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Certifié exécutoire par le
président, compte tenu de
la réception en préfecture
et la publication le 27
octobre 2021